

Zeitschrift: Le tracteur : périodique suisse du machinisme agricole motorisé
Herausgeber: Association suisse de propriétaires de tracteurs
Band: 16 (1954)
Heft: 8

Artikel: A tout "seigneur", tout "honneur"
Autor: Piller, R.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1049258>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A tout «seigneur», tout «honneur»



Par ce dessin, le «Nebelspalter» (revue satirique de la Suisse alémanique) fustige chaque fois les vexations de la bureaucratie.

sonnage officiel, et seulement après qu'une autorisation pour effectuer le dit mélange ait été délivrée par la Régie fédérale des alcools. Cette autorisation dépend toutefois encore d'instructions de l'Administration fédérale des finances. Au début de juillet 1954, cette dernière a donné l'ordre d'incorporer la quantité voulue de benzol à 12 000 l. d'alcool mélangé. A ce moment-là, les usines d'Ems ne disposaient que d'une quantité de benzol pouvant être mélangée à 8 000 l. seulement. Etant donné que des commandes pressantes d'alcool mélangé avaient été faites par des agriculteurs, Ems pria le représentant de la Régie fédérale des alcools habitant Coire de permettre l'effectuation d'un premier mélange de 8 000 l. Ce dernier, constatant que l'autorisation pour mélanger portait sur 12 000 l., et non sur 8 000, demanda à son supérieur de Berne s'il était quand même possible de procéder au mélange. La réponse fut négative et le représentant de la Régie à Coire ne put rien faire. Quant aux détenteurs de tracteurs, pour recevoir le carburant commandé, ils durent attendre jusqu'à ce que la quantité supplémentaire de benzol soit parvenue à Ems, supplément qui devait permettre le mélange de 12 000 l. d'alcool en une seule fois. Après les longues périodes de pluie, ce retard était extrêmement fâcheux pour les agriculteurs, et cela d'autant plus qu'ils ne pouvaient pas utiliser de pétrole ou d'essence

Dans l'économie privée, et même dans un bureau officiel où l'on fait preuve d'un minimum de sens commun, on aurait certainement fait l'annotation suivante sur l'autorisation en question:

6 juillet 1954: mélangé	8 000 l.
16 juillet 1954: mélangé	4 000 l.
Mélangé au total	12 000 l.

Un employé qui montrerait un tel manque de sens pratique dans l'économie privée n'y ferait sûrement pas de vieux os. Dans l'Administration fédérale, par contre, il paraît que l'on peut monter en grade avec de telles façons d'agir; n'est-ce pas, Monsieur le chef de section M. ?

Les lecteurs du «Tracteur» savent très bien que je ne fais preuve d'aucune indulgence à l'égard des vexations des administrations publiques. Il ne s'agit alors pas du tout, pour moi, de «rouspéter» purement et simplement, mais bien davantage de signaler les tracasseries et les abus de la bureaucratie.

Un échantillon typique de l'esprit paperassier de certains fonctionnaires du Palais fédéral m'a été récemment fourni en corrélation avec les essais effectués avec des tracteurs utilisant les alcools d'Ems. On sait que l'alcool mélangé, lequel se compose de 3 parties d'alcool éthylique et de 2 d'alcool méthylique, doit être dénaturé avec 2 % de benzol. La désagréable odeur du benzol permet d'éviter que les conducteurs de tracteurs ne soient tentés de vider le bidon de carburant dans un autre «orifice» que celui de sa destination naturelle . . . L'alcool mélangé en question est en effet très nocif pour la santé. L'opération «solennelle» du mélange se fait à Ems, en présence d'un per-

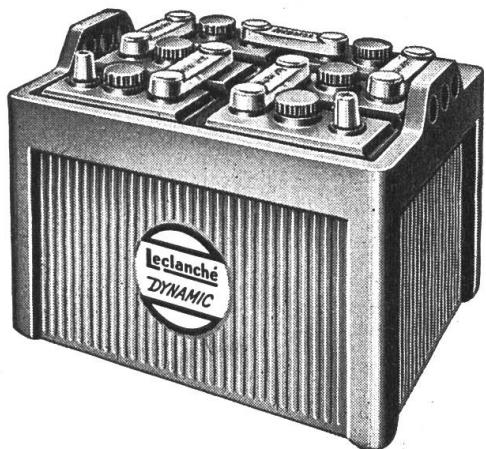


L'huile de marque
pour tous les moteurs

PENNSYLVANIA OIL COMPANY LTD. BALE
Téléphone (061) 34 85 18

Pour la mise en marche de vos tracteurs, utilisez

la batterie LECLANCHÉ «DYNAMIC»



- grand pouvoir de démarrage,
même à basse température,
- longue durée de service,
- très résistante aux surcharges

LECLANCHÉ S. A. YVERDON
DÉPARTEMENT ACCUMULATEURS



VICTOR MERZ, GENÈVE

1-3 Rue des Rois Téléphone 022 25 12 24
25 12 25

Atelier spécial pour pompes Diesel et Injecteurs. Spécialiste pour Bobinages, Magnétos, Dynamos, Démarreurs.

